

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2018**

Le vingt novembre deux mille dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. CHARRIAU Jean-Paul, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Date de la convocation : 13 novembre 2018

**Etaient Présents** : MM. CHARRIAU Jean-Paul, RAINGEARD Maurice, Mme CHIFFOLEAU Annie, MM. GAUTHIER Christian, PEROYS Bernard, Mme SIMONEAU Darlène, M. BARTEAU Patrice, Mmes TAUGERON Anne-Marie, POTIRON Anne, GONCALVES Karine, MM. PASQUIER Jean-Charles, PONT Olivier

**Etaient Excusés** : Mme RENAUDINEAU Perrine (donne pouvoir à Mme CHIFFOLEAU Annie), M. BOUHIER Philippe, Mmes SEJOURNE Catherine (donne pouvoir à M. PONT Olivier), COLLIN Nadège

**Etaient Absents** : M. THOMAS David, Mme DESVERRONNIERES Catéléna, M. DEGRELLE Nicolas

**Secrétaire de séance** : M. GAUTHIER Christian

Approbation du compte rendu de la réunion du 23 octobre 2018.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE LEUR ACTIVITE 2018**

Le conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Amicale des Sapeurs Pompiers de Paulx	: 500 €
- Anciens combattants Paulx	: 300 €
- Club du 3è Age	: 350 €
- Association sur le chemin des Prés Verts	: 400 €
- APEL école Père Ceyrac	: 550 €
- Le Réveil Palucéen (Twirling)	:1200 €
- Football Club de Paulx	:1800 €
- Choltièrre Paulx Mer Morte Basket Club	:2000 €
- Association de chasse de Paulx (communale)	: 250 €
- Billard Loisir de Paulx	: 100 €
- Cha'Paulx et Santiags 44	: 150 €
- Gilles de Retz Musique	: 600 €
- Entr'aide Avenir Pays de Retz et Logne	: 70 €
- Société des Historiens du pays de Retz	: 100€
- Amicale des Donneurs de Sang	: 40 €
- Assoc. Travailleuse Familiale Rurale	: 50 €
- Stéphanoise Remplaçante	: 50 €
- COS du district de Machecoul	: 67 €
- ADAPEI	: 150 €
- Association La Clairière – sport adapté	: 50 €
- APF (assoc. Paralysés de France)	:100 €
- La Croix d'Or	: 50 €
- AFSEP (sclérose en plaque)	: 50 €
- Restos du cœur	:150 €
- Secours catholique	:100 €
- ADICLA	: 338.47 €
<b>TOTAL</b>	<b>: 9 565.47 €</b>

## **ACQUISITIONS DE TERRAINS CHEMIN DES PRES VERTS – Mme BESSONNET Edmée et Mme ORDRONNEAU**

Il avait été décidé d'acquérir une partie des terrains appartenant à Mme BESSONNET Edmée (par délibération du 13 mars 2018) et à Mme ORDRONNEAU Renée (par délibération du 26 juin 2018). La commune a en effet l'opportunité de constituer des réserves foncières à proximité du pôle scolaire. Le cabinet de géomètres CDC conseils a procédé aux opérations de bornage afin de délimiter précisément les parcelles concernées par les acquisitions :

- Terrain propriété de Mme BESSONNET Edmée (section AB n°10) : la partie désignée provisoirement « b » d'une surface de 440 m<sup>2</sup>
- Terrain propriété de Mme ORDRONNEAU Renée (section AB n°11) : la partie désignée provisoirement « d » d'une surface de 286 m<sup>2</sup>
- Terrain propriété des conjoints ORDRONNEAU (section AB n°12) : la partie désignée provisoirement « f » d'une surface de 146 m<sup>2</sup>

Le prix de vente proposé à chaque propriétaire s'élève à 35 € du m<sup>2</sup>.

Il revient par conséquent 15 400 € à Mme BESSONNET Edmée, 10 010 € à Mme ORDRONNEAU Renée, 5 110 € aux conjoints ORDRONNEAU soit une acquisition totale de 30 520 €.

Les frais de notaire et de bornage sont à la charge de la commune. Une nouvelle clôture le cas échéant sera implantée en limite de propriété.

Maître MARCHAND de Machecoul-Saint-Même procédera à la rédaction des actes.

## **INSTALLATION D'UNE BORNE DE PUISAGE DANS LA ZONE D'ACTIVITES DE BELLE FONTAINE**

Dans le cadre de son contrat de distribution d'eau potable avec Atlantic'eau sur le territoire du Pays de Retz, il est prévu que la SAUR installe une borne de puisage sur la commune de Paulx.

Il s'agit d'un appareil permettant le raccordement d'utilisateurs pour application autre que la protection incendie, le but étant de lutter contre les prises d'eau illicites, notamment sur les poteaux incendie. Cette borne est équipée d'un compteur permettant de quantifier les volumes prélevés. Ces volumes ne seront pas facturés à la commune mais seront pris en compte dans les calculs de rendements de réseau.

La SAUR propose de poser cette borne dans la Zone d'Activités intercommunale de Belle Fontaine. Le Conseil émet un avis favorable à l'installation d'une borne de puisage dans la zone d'activités de Belle Fontaine sous réserve de la validation de l'implantation par la Communauté de communes Sud Retz Atlantique ;  
(3 abstentions)

## **CREATION D'UN POTEAU INCENDIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'EAU POTABLE DU PROGRAMME 2018 SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE RETZ – ENTRE LA BROUSSE ET LA GRIVIERE**

Dans le cadre du programme 2018 de travaux sur le territoire du Pays de Retz, Atlantic'eau a prévu de réaliser sur la commune de Paulx le renouvellement et le renforcement de la conduite d'eau potable située entre la Brosse et la Grivière.

Compte tenu de l'absence de défense incendie dans ce secteur, il est préconisé de mettre en place un poteau incendie.

En réalisant ces travaux en même temps que ceux prévus pour les canalisations d'eau potable, la commune pourrait bénéficier de conditions financières beaucoup plus avantageuses puisque les travaux pourront être réalisés en tranchée ouverte.

L'entreprise SAUR propose un devis d'un montant de 1 800 € HT.

Le conseil décide de créer un poteau incendie entre la Brosse et la Grivière sous réserve de sa validation par le service d'incendie et de secours

## **QUESTIONS DIVERSES**

- PLU / zones inondables : essentiellement dans le secteur de la Bourrière. L'Atlas des zones inondables qui existe depuis 2009 est consultable sur le site de la DDTM.
- Terrain des Basses Marches : prix à revoir à l'occasion d'un prochain conseil municipal
- Projet alimentaire territorial (PETR) : Mme Karine GONCALVES sera déléguée de la commune de Paulx
- Délégué au comité de jumelage ÜHLINGHEN-BIRKENDORF : Mme Anne-Marie TAUGERON se retirant, un nouveau représentant de la commune de Paulx devra être désigné pour lui succéder
- Etat de certains trottoirs
- Pompiers : Sainte Barbe
- Prochain conseil municipal le 11 ou le 18 décembre 2018 (sous réserve)
- Pôle commercial : réflexion à mener en commission élargie (commerce / artisanat – urbanisme)